

CLÔTURES

Fiche conseil n° 6.3

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes

UDAP

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

A Ain
A Allier
A Ardèche
A Cantal
A Drôme
A Isère
A Loire
D Haute-Loire
D Pays de Savoie
D Puy-de-Dôme
D Rhône et
D métropole de Lyon



Grille de clôture et portail
(Meyras)

La clôture permet de délimiter la parcelle par rapport à celles des voisins, mais elle est surtout à l'interface entre espace public et espace privé. Elle est un filtre entre ces deux entités et joue un rôle protecteur. En effet, elle préserve l'intimité, en se protégeant des regards, mais aussi des intrusions. Elle a également un rôle de protection sonore et permet de réduire les nuisances liées au vent, en créant un microclimat.

De plus, les clôtures sont une composante essentielle du paysage urbain. En effet, elles sont un élément identitaire d'un lieu, car il existe une homogénéité de traitement à l'échelle d'un territoire (hauteur, matériau...). Les clôtures sont un « motif paysager » à part entière.

Les clôtures ont également un rôle environnemental fort. D'une part elle participe à la biodiversité en créant des habitats pour la petite faune : végétation, creux des murs en pierres...

D'autre part, elles participent au rafraîchissement des îlots de chaleur en améliorant la qualité de l'air. La présence de végétaux permet l'absorption des rayonnements solaires et le phénomène d'évapotranspiration, participant ainsi à l'abaissement des températures en période estivale.

Enfin, les clôtures sont la première enveloppe de l'architecture, elles annoncent le bâtiment et en sont interdépendantes dans leur traitement (style, époque, matériau, coloris...) : c'est un ensemble cohérent. Et par là même elles reflètent ainsi le niveau social du propriétaire.



Typologie

La typologie de la clôture dépend de plusieurs facteurs : le statut de la voie (routière, rue, ruelle piétonne...), de l'implantation du bâtiment par rapport à la voie (recul plus ou moins important), du style de l'architecture du bâtiment qu'elle accompagne, de l'époque de construction...

Les murs maçonnés, qui peuvent être de hauteur variable :

- Muret bas en pierres sèches le plus souvent, situé le plus souvent au niveau du bâti isolé
- Murs plus haut, au niveau des centres-bourg en pierres rejointées ou enduites en fonction du traitement de la façade du bâtiment qu'ils protègent.



Mur bas en pierres rejointoyées doublé de végétal
(Vals les Bains)



Mur bas en pierres sèches
(Payzac - Le Barsac)



Mur bas en pierres sèches
(Montpezat sous Bauzon)



Typologie

Les murs maçonnés (suite)



(Berzème)



(Privas)



(St Laurent sous Coiron)



(Montselgues)

Les murs bahut :

Les murs bahuts sont des murets bas, maçonnés. Ils peuvent être surmontés d'une grille ou d'un grillage et doublé ou non de végétaux.

Le motif de la serrurerie se développe de la grille de clôture au portail et portillon. Dans le cas de grillage, il sera souple à simple torsion

Se reporter à la fiche : n°6.1 Serrurerie



(St Thomé)



(St Martial)



(Satillieu)



(Viviers)

Les ouvertures

Le percement des clôtures peut prendre différente forme et dimensions selon l'usage, en allant du simple portillon pour laisser un piéton à un portail permettant l'accès à un véhicule.

Un élément maçonné vient accompagner ces ouvertures, il sera différent selon la typologie de la clôture :

- dans le cas d'éléments de serrurerie, c'est un pilier plus ou moins ouvragé qui permettra de fixer le portail ou portillon de part et d'autre.

- dans le cas d'éléments maçonnés, un arc sera créé dans le mur d'enceinte.

Ces portails/portillons peuvent être des ouvrages pleins en bois ou en métal ou des ouvrages plus perméable au regard quant il s'agit d'élément en serrurerie.



(Alba la Romaine)



(Ajoux)



(Naves)



(Satillieu)



(Gras)



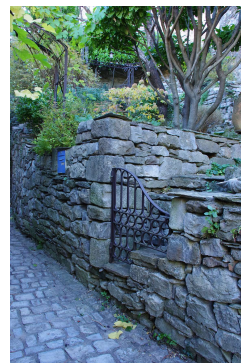
(Viviers)



(Berzème)



(Alba la Romaine)



(Naves)



(Payzac)



Typologie (suite)

Le traitement du pied de façade en tissu dense

Au niveau des tissus denses, les bâtiments sont implantés en limites de voirie, la notion de clôture est donc inexistante. Le traitement du pied de façade sert de transition entre espace privé et espace public. Il peut être planté de végétaux en pots ou en pleine terre parfois se prolongeant en treille, du mobilier urbain ou des emmarchements peuvent animer cet espace tampon.



(Balazuc)



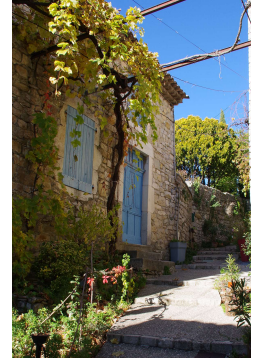
(Payzac)



(St Montan)



(Payzac)



(Gras)

Mise en oeuvre



En cas de rénovation :

Dans la mesure du possible, il faut conserver les clôtures existantes car elles sont le témoin d'un savoir-faire et d'une identité locale. Il est donc important de les entretenir.

Pour les éléments maçonnés, le couronnement représente l'essentiel des interventions. La couverture ou chaperon protège le mur des infiltrations d'eau qui pourraient l'endommager. Il est donc important soit de remplacer les pierres abîmées, soit de protéger la tête de mur par un glacis au mortier de chaux.

Il faut également nettoyer les végétaux afin de ne pas entretenir une humidité néfaste au mur.

Pour les éléments en ferronnerie, il conviendra de les nettoyer et de les repeindre régulièrement avec une peinture anti-rouille. Si des éléments sont manquants ou détériorés, il faudra les remplacer avec l'aide d'un artisan ferronnier qui reproduira le motif existant.

Se reporter à la fiche : n°6.1 Serrurerie

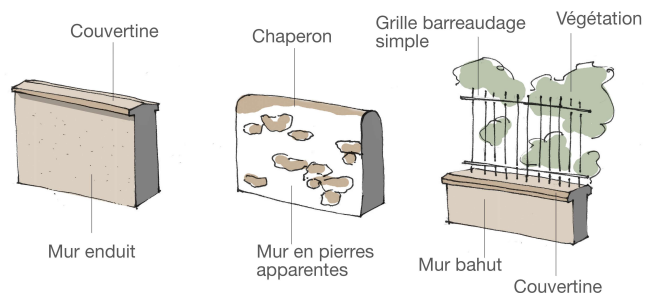


Schéma des typologies de murs de clôture

Dans le cas d'une modification de clôture existante, il faudra respecter le mode constructif et les motifs de l'existant.

Si la modification porte sur l'agrandissement ou la création d'ouverture, il faudra veiller à ne pas utiliser des matériaux trop rigides comme le béton, mais plutôt réemployer les matériaux issus de la démolition. Notamment en cas de présence de pilier : il faudra démonter et remonter les piliers existants.

En cas de rehausse d'un mur existant, il faudra conserver le même matériau et ne pas créer de surépaisseur. Mais au lieu d'augmenter la hauteur d'un mur, il est possible de planter une haie qui est une solution moins onéreuse et plus vertueuse en terme environnemental.

Les bouchements d'ouverture sont à éviter.

Enfin à noter que dans le cas où les clôtures sont inexistantes du fait de la densité du tissu, il faut veiller à ne pas imperméabiliser le pied de façade afin de ne pas enfermer l'humidité dans le mur maçonné.

Les éléments de mobilier existants tels que les bancs, jardinière, treilles, emmarchements, perron... devront être conservés et mis en valeur.



En cas de remplacement ou création :

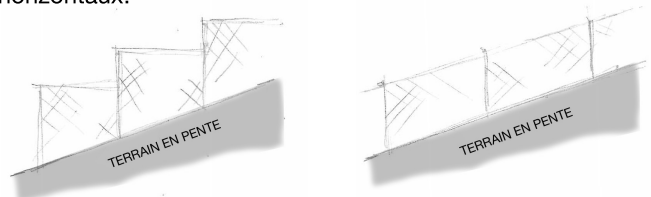
Si une clôture doit être créée ou remplacée, il faudra s'inspirer de l'existant afin de s'inscrire dans le paysage de la rue. Les hauteurs de murets, leur matériau et coloris, les motifs des barreaudages... des clôtures voisines serviront de base à la conception de la nouvelle clôture.

Par ailleurs la clôture forme un ensemble cohérent avec l'architecture du bâtiment qu'elle accompagne. Le vocabulaire architectural choisi devra se coordonner avec celui de la construction : style, époque, matériau, rang social...

Les enjeux environnementaux sont également à intégrer dès la conception. Il est recommandé de mettre en place des clôtures perméables à la faune en créant des passages dans les murets pour les petits animaux (diamètre de 20cm, tous les 10m). Le fait de planter des végétaux est également vertueux puisque cette haie va constituer un habitat, tout comme les interstices dans les murets de pierres.

La végétalisation d'une clôture permet également d'assurer une continuité visuelle, de créer un paysage urbain et de se protéger des vues. Il est donc préférable de varier les essences afin de lutter contre la monotonie et de ne pas créer un « mur vert », peu qualitatif.

Dans le cas particulier d'une implantation qui suit la pente, la clôture devra suivre la pente et non créer des redents horizontaux.



Clôture en redent
A PROSCRIRE



Clôture qui suit la pente
A RÉALISER

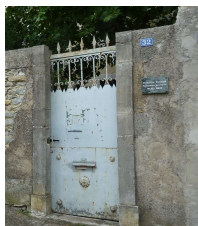


Matériaux et coloris

Maçonnerie :

Il existe plusieurs types de matériaux et de mise en œuvre pour construire une clôture :

- Les murs en pierres de taille, dont les pierres sont destinées à être laissées apparentes et qui reflètent un niveau social élevé, comme la maison de maître qu'ils accompagnent.
- Les murs en pierres de blocage, s'inscrivent dans la continuité du traitement de la façade de la maison qu'ils ensèrent.
- Les murs destinés à être enduit, sont construits en pierres ou en béton puis enduits. Ils sont la traduction du style de la construction adjacente. Les couleurs et finitions sont les mêmes que celles de la façade. Il faudra privilégier des coloris proches du sol local.
- Les murs en pierres sèches, sont quant à eux plus rustiques et servent également de mur de soutènement. Ils accompagnent généralement de l'habitat isolé et sont peu présents en centre-bourg.



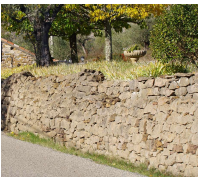
Mur en pierres enduit (Villeneuve de Berg)



Mur en pierres enduit (Vals les Bains)



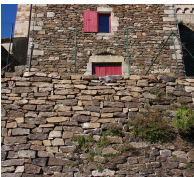
Mur en pierres de taille (Bourg St Andéol)



Mur en pierres sèches (Naves)



Mur en pierres apparentes (St Laurent sous Coiron)



Mur en pierres apparentes (Thine)

Cas particulier des murs de soutènement :

A noter que dans le cas de clôture en soutènement, les gabions et enrochements cyclopéens sont à proscrire, car ils en sont pas adaptés à l'échelle d'un bâtiment, mais d'une infrastructure. Ils créent des cicatrices à l'échelle du paysage. De plus, les pierres utilisées sont rarement locales et leur coloris n'est pas en adéquation avec les teintes du site.

Se reporter à la fiche : n°8.3 La pente



Mur de soutènement en enrochement cyclopéen A PROSCRIRE



Mur de soutènement en pierres sèches A RÉALISER



Se questionner :

- Faire un diagnostic de l'état de l'existant : peut-on conserver la clôture existante ?
- A quoi ressemblent les clôtures avoisinantes ? quel est le style architectural de la construction qu'elle accompagne ?
- De quoi veut-on se protéger ?
- Y-a-t-il un accès à prévoir ?
- Que contient le règlement du PLU ?

Ferronnerie :

Les portails, portillons et grilles seront réalisés en ferronnerie et peints de coloris foncée avec une peinture anti-rouille. Pour les créations de grille, il s'agira de s'inspirer des motifs des clôtures voisines.

Se reporter à la fiche : n°6.1 Serrurerie

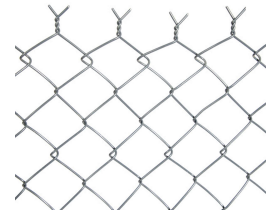
Les grilles peuvent être remplacées par un simple grillage. Dans ce cas le grillage sera souple à simple torsion, dans des tonalités de grisé. Il sera alors intéressant de le doubler d'une haie paysagère.

Les grillages de type treillis soudés sont à proscrire.

A noter que les brises-vues opaques sont également interdits.



Grillage rigide - A PROSCRIRE



Grillage souple à simple torsion A RÉALISER

Végétation :

Pour la plantation de haie, il est recommandé de choisir des essences locales présentes dans le paysage et de varier les espèces. Ceci favorisera le développement de la biodiversité. A noter que la distance de plantation des végétaux en limite de propriété est réglementée : planter à 0,5 m pour les arbustes inférieurs à 2 mètres et à 2 mètres pour les arbres plus hauts. Au niveau des treilles, les plantations idéales sont les glycines, bignonnes, chèvrefeuille et vignes. Ces espèces étant à feuilles caduques, elles permettent de mettre la façade à l'ombre en été et de faire entrer les rayonnements solaires en hiver.



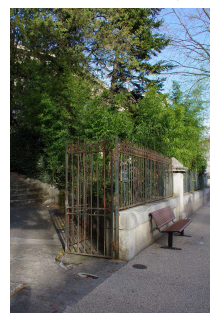
Treille en façade (St Montan)



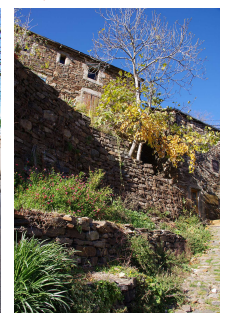
Végétation en pied de façade (Chassiers)



Treille en façade (Ruoms)



Végétation et grille (Privas)



Végétation et muret de soutènement (Thine)

Équipements :

Les coffrets techniques, les interphones, les boîtes aux lettres, les plaques professionnelles doivent s'intégrer de manière discrète. Il s'agira d'éviter les implantations en saillis, pour préférer les encastresments.

Se reporter à la fiche : n°6.2 Élément technique



Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

La création/modification d'une clôture modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faîtage, des coloris ou matériaux de couverture...



Se reporter
aux fiches

- > n°3.1
Les enduits
- > n°3.2 Les pierres
apparentes
- > n°6.1 Serrurerie
- > n°6.2 Eléments
techniques
- > n°8.3 La pente



Adresses utiles

Cadastre en ligne :

<https://cadastre.gouv.fr>

Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :

<https://service-public.fr>

Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>

Contact :

Tel : 04 75 66 74 90

udap.ardeche@culture.gouv.fr